

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2017 À 17 H 41, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Présidente	Rosalind Davis
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Philip A. Cutler Victor M. Drury Nicole Forbes Cynthia Lulham Patrick Martin Theodora Samiotis Christina Smith

**NOTE AU LECTEUR :**

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

---

**ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER**

**Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 1<sup>er</sup> août 2016**

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016 soit adopté, avec l'ajout du point suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

- Église Saint-Stephen – Parc Weredale (conseillère Samiotis).

**Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 4 juillet 2016**

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 4 juillet 2016 est adopté, avec des corrections.

**Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 4 juillet 2016**

Le directeur général déclare que la question visant le projet de terrasse devant le restaurant situé au 4909, rue Sherbrooke, qui, dans sa configuration actuelle, aurait pour effet de restreindre l'accès à la rampe pour personnes handicapées du magasin Aliment

National, a été résolue. La conseillère Lulham explique le restaurateur a convenu de retarder la construction de la terrasse et de simplement installer des tables à l'extérieur du restaurant jusqu'à ce qu'Aliment National reconfigure la rampe d'accès.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La conseillère Lulham recommande que la Ville renforce son approche visant à décourager les propriétaires de laisser leurs terrains vacants. Elle indique la possibilité d'exiger l'aménagement paysager et l'entretien des terrains jusqu'à un certain degré, et elle demande que l'administration présente au Conseil une recommandation sur la meilleure façon de procéder à cet égard. Le directeur général suggère d'augmenter les taxes imposées sur les terrains vacants. Le maire reconnaît que la Ville doit rehausser son approche afin de dissuader les propriétaires de maintenir des terrains vacants. Il fait remarquer que des taxes plus élevées sont déjà imposées sur les terrains vacants et indique qu'elles devraient être augmentées, ce qui exigera l'application de lois à cet égard de la part de la province de Québec.

En réponse à une question du conseiller Drury, le maire demande que, à la prochaine séance du Comité plénier, le Conseil discute de la recommandation de l'administration sur la modification de la politique relativement au maintien de la confidentialité de certains points de discussion en ce qui a trait à la publication des procès-verbaux des réunions.

Le conseiller Cutler déclare que, en ce qui a trait au projet pilote de piste cyclable, plus de 100 000 éléments de données ont été enregistrés concernant le chemin de la Côte Saint-Antoine, ainsi qu'un nombre important de données concernant l'avenue Westmount. Il explique que chaque élément de données vise le déplacement d'un véhicule, ce qui comprend les vélos, enregistre la vitesse et la direction empruntée par le véhicule et distingue le type de véhicule selon la longueur enregistrée. La Ville produira par la suite diverses statistiques découlant de ces données.

### **Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier**

La conseillère Lulham déclare au Conseil qu'elle informera le public des derniers développements visant l'état des serres au point « Rapports du maire et des conseillers » à la séance ordinaire de ce soir.

Concernant le point 27, « Certification de l'*Autorité des marchés financiers* – Travaux d'infrastructure subordonnés à un processus d'appel d'offres », le conseiller Martin indique que le gouvernement provincial a abaissé graduellement le seuil de la valeur d'un contrat au-delà duquel l'approbation de l'AMF est requise aux fins de soumissions pour ledit contrat. Il explique que le but du gouvernement est d'empêcher l'AMF d'être submergée de demandes de certification. Le conseiller Martin veut savoir si l'AMF sera submergée de demandes de certification découlant de la décision de la Ville d'adopter la résolution proposée au point 27. Le maire convient que l'AMF recevra probablement plus de demandes de certification en raison de la décision de la Ville à cet égard, ce qui peut prolonger la durée du traitement des demandes; toutefois, il doute que des répercussions importantes s'ensuivent, étant donné la taille importante de la Ville. M<sup>e</sup> St-Jean fait remarquer que la durée actuelle du traitement de ces demandes par l'AMF est actuellement de huit semaines.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le maire affirme que la Ville doit se doter des mêmes outils de protection contre les entrepreneurs corrompus que la Ville de Montréal, et que cette protection ne doit pas être compromise par de simples considérations administratives.

Le maire explique que la politique devant être adoptée par la résolution examinée exige l'obtention de l'approbation de l'AMF pour les soumissions des entrepreneurs visant les contrats évalués à plus de 100 000 \$ pour la construction, la reconstruction, la démolition, la réparation ou la réfection de la chaussée (y compris les trottoirs), du réseau d'aqueduc ou des égouts et pour l'approvisionnement en mélanges bitumineux, et visant les contrats de services supérieurs à 100 000 \$ ainsi que les sous-contrats évalués à plus de 25 000 \$ relatifs aux travaux énumérés ci-dessus.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Pour ce qui est des contrats mentionnés ci-dessus, les soumissionnaires devront fournir la preuve d'une expérience à cet égard dans le cadre d'au moins trois projets du même type au cours des deux années précédant l'ouverture des appels d'offres au sein de la *Communauté métropolitaine de Montréal*. Un contrat visant au moins un de ces trois projets du même type devra avoir été octroyé par la Ville de Montréal ou l'un de ses arrondissements.

Le maire fait remarquer que le pouvoir de la Ville d'adopter le premier volet de la politique doit être approuvé par un tribunal en cas de mise en cause devant la cour, étant donné que la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* oblige les municipalités à obtenir la certification de l'AMF pour les contrats dont la valeur dépasse une certaine valeur, plutôt que d'interdire l'imposition de cette exigence pour les contrats dont la valeur se situe sous ce seuil.

Le conseiller Martin indique que la Ville pourrait devoir payer plus cher pour ses contrats si cette politique a pour effet de réduire le caractère compétitif des soumissions. Le maire répond que le fait de poursuivre la collaboration avec des entrepreneurs à l'intégrité douteuse simplement dans le but d'épargner de l'argent n'est pas, pour lui, une solution à laquelle il adhère. Le fait de payer plus cher est un résultat possible, dit-il, mais cette surcharge serait contrebalancée par les avantages de faire affaire avec des entrepreneurs certifiés par l'AMF. Plus précisément, la Ville sera en meilleure position pour assurer la qualité des travaux effectués et des matériaux utilisés par des entrepreneurs dont l'intégrité est ratifiée par l'AMF. De plus, le maire indique que l'exigence de la certification de l'AMF pourrait attirer de nouveaux entrepreneurs qui, jusqu'à présent, avaient évité de soumissionner contre des entrepreneurs n'étant pas dotés de la certification de l'AMF. Le conseiller Martin est d'accord et exprime son appui à la proposition.

M<sup>e</sup> St-Jean distribue des exemplaires du communiqué qui sera publié à la suite de l'adoption de la résolution par le Conseil. Il indique que, si la résolution est adoptée, un avis de grandes dimensions sera publié dans *Constructo* informant les entrepreneurs de l'adoption de cette politique par la Ville. Ainsi, les entrepreneurs auront suffisamment de temps pour demander la certification de l'AMF avant l'entrée en vigueur de la politique le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le maire informe le Conseil qu'il a discuté de la politique avec les autres maires de banlieue, leur remettant l'avis juridique de la Ville à cet égard. Il communique l'intérêt des autres maires de banlieue.

La conseillère Samiotis fait référence à une demande pour un permis de construction visant une maison unifamiliale sur l'avenue Westmount, au point 19, « Demandes de permis de construction – Approbation ». Elle insiste sur le besoin d'adopter certaines mesures visant à protéger les terrains plus vastes de la Ville. Elle explique que la Ville ne peut s'appuyer sur des précédents pour refuser la demande de permis de construction ci-dessus. Le maire est d'accord sur ces deux volets, indiquant que la construction proposée respecte l'architecture de son environnement. Le conseiller Martin demande si la propriété était à l'origine un lot plus vaste ayant été subdivisé. Le maire répond par l'affirmative; le cadastre de la propriété a été refait en 1965.

La conseillère Samiotis fait remarquer la tendance à la hausse des investissements étrangers dans la spéculation immobilière sur l'ensemble de l'île. La conseillère Lulham suggère que, les prix des marchés immobiliers de Toronto et de Vancouver étant devenus très élevés, ces investisseurs étrangers ciblent désormais Montréal. Elle insiste sur le besoin d'une solution à l'échelle nationale.

M<sup>e</sup> St-Jean fait référence au point 13, « Appels d'offres publiques – Travaux publics ». Il explique que le contrat est attribué au deuxième plus bas soumissionnaire, étant donné que Canbec, le plus bas soumissionnaire, ne possédait pas d'attestation valide de Revenu Québec au moment de l'ouverture de l'appel d'offres.

### **Suivi de la période de questions du Conseil**

Concernant la question posée sur l'éventualité que la Ville reconfigure le rond-point de l'église Westmount Park Church, la conseillère Lulham indique que les camions de la Ville peuvent emprunter le rond-point sans difficulté. Pour cette raison, le rond-point ne sera pas modifié. L'aménagement paysager sera refait cette année et l'an prochain dans le secteur environnant.

La conseillère Lulham indique que le parc Westmount est constamment propre et sans déchets. Elle remarque, toutefois, que les pelouses ont besoin d'entretien. Afin de procéder au regarnissage efficace des plaques dénudées de la pelouse, la Ville étudie la possibilité d'acheter un outil qui pulvérise des graines de gazon enrobées de mousse, ce qui permet aux graines d'adhérer aux surfaces inclinées.

### **POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE**

#### **SUIVI DES TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS**

M. Claude Vallières, chef de division - Technologies de l'information, se joint à la réunion à 18 h 39.

M. Vallières présente l'application qui sera utilisée pour faire le suivi des progrès et des dépenses des projets de travaux d'immobilisations. Il explique que le programme offre un calendrier pour les appels d'offres, l'aperçu des projets pour l'année mis à jour tous les mois aux fins de l'examen par le Conseil, un outil de planification des dépenses et une approche uniforme quant à la surveillance de tous les projets. L'application catégorise un projet selon son respect ou non-respect du calendrier et selon s'il est annulé ou réalisé.

M. Vallières informe le Conseil que le programme est actuellement disponible à l'interne. Il sera mis à l'essai au cours des mois à venir, sera implanté graduellement à l'automne et sera entièrement opérationnel d'ici janvier 2017.

### **SUPPORTS À VÉLOS**

M. Vallières informe le Conseil que l'installation des supports à vélos a été entreprise le 26 juillet et que, si elle n'est pas déjà terminée, elle le sera très bientôt.

M. Vallières informe le Conseil que les Toughpad sont graduellement implantés dans les services de Travaux publics, Sécurité publique et Aménagement urbain, selon les besoins de ces services. Il indique que, dans le cas de la perte d'un Toughpad, il sera possible de le repérer rapidement, car l'emplacement de la tablette est enregistré toutes les minutes. L'historique de son emplacement est également disponible à des fins de consultation.

M. Vallières annonce que le système de permis pour chiens sera commandé le jour suivant. En raison des retards d'obtention des plaques d'identité avec puces intégrées, l'inscription au moyen du nouveau système sera entreprise en septembre. Il explique que le système fonctionnera sans bogue d'ici décembre.

M. Vallières souligne les revenus tirés des parcomètres depuis l'installation du nouveau système. Il explique que l'augmentation récente des revenus est le produit de la période des vacances d'été.

M. Vallières quitte la réunion à 18 h 54.

M<sup>me</sup> Joanne Poirier, directrice de l'Aménagement urbain, se joint à la réunion à 18 h 54.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La directrice Poirier et M<sup>e</sup> Andrew Brownstein, secrétaire de séance, quittent la réunion à 19 h 30.

Un point fait l'objet d'une discussion en caucus.

M<sup>e</sup> Brownstein se joint de nouveau à la réunion à 19 h 54.

## **SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL**

### **CIRCULATION**

Le conseiller Cutler déclare que des dos d'âne ont été installés sur la chaussée de la ruelle Arlington ainsi que dans la ruelle perpendiculaire à l'avenue Hallowell. Les dos d'âne ont été peints en jaune pour accroître leur visibilité.

### **INFRASTRUCTURE ET PARCS**

Le directeur général distribue des exemplaires de la version mise à jour du document « Travaux publics – Sommaire des projets – 2016 ». Il informe le Conseil que tous les projets sont réalisés ou sur le point de commencer, ou, pour le moins, le processus d'appels d'offres a été lancé. Par conséquent, il estime que la Ville respectera le montant des dépenses prévues au budget pour les travaux d'immobilisations. Le directeur général déclare que les travaux effectués sur l'avenue Westmount seront terminés à temps, probablement avant la date prévue.

En réponse à une question de la conseillère Davis, le maire indique que les travaux à exécuter sur la rue Sherbrooke ne nécessiteront pas la fermeture totale de la rue, mais seulement une réduction des voies de circulation.

La conseillère Lulham informe le Conseil que les appels d'offres visant les travaux à exécuter aux parcs canins, aux jeux d'eau et sur l'avenue Wood ont attiré de nombreuses soumissions, dont la plus basse était d'environ 20 % sous les coûts estimés à l'origine.

### **COMMUNICATIONS**

Le maire informe le Conseil que les résultats du sondage sur les services de la Ville, qui a été distribué par l'entremise du bulletin E-Westmount, seront présentés au Conseil à la réunion du Comité plénier de septembre.

### **AMÉNAGEMENT URBAIN**

La conseillère Samiotis informe le Conseil que la Ville est sur le point d'obtenir la traduction du rapport portant sur l'étude de l'aspect architectural des lieux de culte. Elle déclare que les représentants de la synagogue Shaar Hashomayim et du temple Emanu-El-Beth Sholom ont demandé de rencontrer de nouveau la Ville afin de discuter plus avant de l'utilisation des synagogues.

### **POINT PERMANENT : MTQ et AMT**

La conseillère Samiotis déclare que le maire a fait parvenir une lettre à M. Jacques Daoust, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Elle informe le Conseil que M. Jacques Chagnon, député de Westmount–Saint-Louis, organisera une rencontre pour discuter de l'éventuelle construction d'un écran antibruit

intégré à la nouvelle autoroute 720, dont la planification a été très retardée en raison du manque de communication entre le MTQ et la Ville.

La séance est levée à 20 h, pour faire place à la séance ordinaire du Conseil. La séance reprend à 21 h 44.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

### **AFFAIRES NOUVELLES : ÉGLISE SAINT-STEPHEN – PARC WEREDALE**

La conseillère Samiotis explique qu'en raison de la fermeture d'une soupe populaire du centre-ville et de la construction de l'autoroute 720, sous laquelle bon nombre d'itinérant avaient l'habitude de se mettre à l'abri, le centre La Porte ouverte de l'église Saint-Stephen a constaté l'arrivée massive de personnes demandant des services. Ainsi, de nombreuses personnes se rassemblent sur les terrains de l'église après les heures d'ouverture. Les voisins se plaignent du bruit et des problèmes de sécurité découlant de cette situation.

Le directeur général déclare que le commandant Bastien du SPVM et M. Greg McBain, directeur de la Sécurité publique, ainsi que leurs équipes respectives, se sont rendus sur les lieux à de multiples occasions. Il rapporte que le directeur McBain a indiqué que la situation est désormais contrôlée. Cependant, il fait remarquer que l'église doit suivre l'exemple du YMCA/Batshaw, qui a embauché un agent de sécurité pour assurer un environnement sécuritaire autour de son locataire, le Module du Nord. Le maire convient que les agents des services de police et de sécurité publique ne peuvent consacrer une tranche disproportionnée de leur temps à la gestion de cette situation. Le directeur général informe le Conseil que la Ville rencontrera l'église le 3 août pour discuter de la situation.

### **ABSENCES**

Les membres du Conseil sont priés de soumettre leurs feuilles d'absence au greffier municipal.

La réunion est ajournée à 21 h 56.

---

Rosalind Davis  
Adjointe au maire

---

M<sup>e</sup> Martin St-Jean  
Greffier